

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, se sont réunis, sous la présidence de Michel LEIRITZ, membre plus âgé, les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, en vue de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des adjoints.

**Date de convocation** : Lundi 16 mars 2026

**Présents** : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Séverine MERMOUD, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET,  
Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Fabrice MOENNE-LOCCOZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER,  
**Excusés** : Mesdames Lucie CAMELIN donnant procuration à Mme Céliane GONTHIER-GEORGES, Maude BERAUT donnant procuration à M. Jérôme BOSSON

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élu secrétaire.

**ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'inégalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote à donner les résultats ci-après :

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8
A obtenu :	
Olivier CARRILLAT :	9 voix
Michel LEIRITZ :	5 voix

**Proclamation de l'élection du Maire :**

**Olivier CARRILLAT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance  
Céliane GONTHIER-GEORGES  
Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :



Le Maire,  
Olivier CARRILLAT